

## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 7 décembre 2021 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4<sup>e</sup> Rue, Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents : M. Christian Baril maire  
M<sup>mes</sup> Valérie Giguière conseillère siège #1  
Andréanne Rouleau conseillère siège #2  
M. Robert Gendron conseiller siège #3  
M<sup>mes</sup> Amélie Guay conseillère siège #4  
Chrystelle Balen conseillère siège #5  
Annie Demers conseillère siège #6

Les membres présents forment le quorum.

**Assiste également à cette séance** : M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale et greffière-trésorière et M<sup>me</sup> Samantha Jalbert, adjointe administrative.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M<sup>me</sup> France Grimard directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 :
  - 3.1 Approbation;
  - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
  - 5.1 Suivi des dossiers MRC de Bécancour;
  - 5.2 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes;
  - 5.3 Paiement – Heures supplémentaires;
6. GESTION FINANCIÈRE :
  - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
  - 6.2 Remboursement du fonds de roulement;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
8. TRANSPORT :
  - 8.1 Prolongation du programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien;
  - 8.2 Défi des Demois' Ailes – 10<sup>e</sup> édition :
    - 8.2.1 Demande d'autorisation de passage;
    - 8.2.2 Demande de commandite;
  - 8.3 Balayage des rues – Routes du MTQ;
    - 8.3.1 Devis et contrat;
    - 8.3.2 Soumission;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
  - 9.1 Réseau d'aqueduc et d'égouts;
  - 9.2 Suivi – Système assainissement des eaux usées – Réunion du 25 novembre 2021;
  - 9.3 Réparation pompe #1 du SP-2;
10. AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT :
  - 10.1 Rapport permis émis en novembre 2021;
  - 10.2 Adhésion Tourisme Centre-du-Québec;
  - 10.3 Honoraires professionnels – Arpenteur-géomètre (20<sup>e</sup> Avenue et rue Poisson)
  - 10.4 Adoption des règlements :



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- 10.4.1 Règlement #174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #102-2012;
- 10.4.2 Règlement #175-2021 modifiant le règlement sur le lotissement #97-2012;
- 10.4.3 Règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012;
- 10.4.4 Règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012;
- 10.4.5 Règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage #96-2012;
- 10.5 Nomination – Représentant de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec;
- 10.6 Office municipale d'habitation au Cœur du Québec- Budget révisé 2021;
- 10.7 Projet de loi 103, *Loi informant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif*;
- 11. LOISIRS ET CULTURE :
  - 11.1 Aide financière :
    - 11.1.1 Paniers de Noël – Centre d'action bénévole;
    - 11.1.2 Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec;
  - 11.2 Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent :
    - 11.2.1 Demande de services;
    - 11.2.2 Demandes d'aide financière;
  - 11.3 Terrain de tennis;
- 12. QUESTIONS DIVERSES;
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2021-12-245

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

### **3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**

#### **3.1 Approbation**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la greffière de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2021-12-246

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Valérie Giguère  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 novembre dernier.

#### **3.2 Suites**

La directrice générale France Grimard, mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

### **4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La directrice générale France Grimard, fait la lecture de la correspondance en date du 7 décembre et répond aux questions des membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 5.1 Suivi des dossiers MRC de Bécancour

- Budget 2022;
- Appui à la FQM concernant le projet de loi 103;
- M<sup>me</sup> Lucie Allard nommée préfète adjointe;

### 5.2 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

2021-12-247

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le bureau municipal soit fermé pour la période du 24 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement.

### 5.3 Paiement – Heures supplémentaires

Considérant la politique de gestion des conditions de travail adopté le 3 octobre 2017;

Considérant l'article 3.7 de ladite politique mentionnant que :

- *La banque d'heures supplémentaires est remise à zéro le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, si pour une raison hors de son contrôle, une personne salariée ne peut reprendre les heures supplémentaires à cette date, elle devra prendre entente avec l'employeur pour la récupération des heures supplémentaires.*

Considérant que l'inspecteur municipal, M. Stéphane Tousignant a des heures supplémentaires en banque et qu'il ne pourra pas les reprendre pour le 31 décembre 2021;

2021-12-248

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Chrystelle Balen  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le paiement, au 31 décembre 2021, de 40 heures supplémentaires accumulées à l'inspecteur, M. Stéphane Tousignant.

## 6. GESTION FINANCIÈRE

### 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2021-12-249

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

<b>Total des salaires :</b>	13 465,95 \$
<b>Total des incompressibles – Municipalité :</b>	59 292,43 \$
<b>Total des comptes à payer – Municipalité :</b>	47 916,65 \$

### 6.2 Remboursement du fonds de roulement

Considérant que la municipalité possède un fonds de roulement de 200 000 \$;

Considérant que ladite municipalité a emprunté à ce fonds en 2018 et 2019, pour une période de 5 ans, un montant de 79 222 \$ :

Réfection 3<sup>e</sup> Rue et 18<sup>e</sup> Avenue : 39 448 \$  
Camion : 39 774 \$



## Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'à la fin de l'année 2021 le solde à rembourser est de 39 643\$;

2021-12-250

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale à affecter une somme de 39 643 \$ au fonds de roulement pour permettre à celui-ci d'atteindre le montant maximum de 200 000 \$. Cette somme provient du surplus non affecté de la municipalité.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8. TRANSPORT**

**8.1 Prolongation du programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien**

Considérant que la municipalité a reçu, le 6 juillet dernier, du ministère des Transports une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien, pour la réfection de 3 parties de routes : 16<sup>e</sup> Avenue, rang Saint-Charles et rang Saint-Joseph;

Considérant que selon les modalités de l'aide financière les travaux doivent être terminés un (1) an après avoir reçu ladite annonce du ministère;

Considérant que la municipalité ne peut se conformer à cette exigence due à plusieurs facteurs tels que la COVID-19;

2021-12-251

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien, l'assouplissement des modalités permettant que la date des fins des travaux soit reportée au 6 juillet 2023.

**8.2 Défi des Demois'Ailes – 10<sup>e</sup> édition :**

**8.2.1 Demande d'autorisation de passage**

Considérant que les Demois'Ailes feront leur passage dans notre municipalité entre le 6 et 10 juillet 2022, dans le cadre de leur défi;

Considérant que, pour recevoir le permis du ministre des Transports du Québec, le ministère demande l'autorisation de toutes les municipalités faisant partie du parcours;

2021-12-252

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le passage dans notre municipalité pour le défi des Demois'Ailes entre le 6 et 10 juillet 2022.

**8.2.2 Demande de commandite**

Considérant la demande d'aide financière reçue pour la 10<sup>e</sup> édition du Défi des Demois'Ailes;

Considérant que le Défi des Demois'Ailes est un groupe de femmes qui courront dans plusieurs villes québécoises (750 km) pour la cause des femmes victimes de violence conjugale;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'elles passeront à Deschaillons-sur-Saint-Laurent entre le 6 et le 10 juillet 2022;

2021-12-253

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Chrystelle Balen  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder l'aide financière de 250 \$ à l'organisme « Les Demois'Ailes » relative à la 10<sup>e</sup> édition du Défi des Demois'Ailes.

### 8.3 Balayage des rues – Routes du MTQ

#### 8.3.1 Devis et contrat

Considérant que le ministère des Transports offre aux municipalités la possibilité d'obtenir un contrat concernant le balayage des routes sur leur territoire qui sont sous juridiction du ministère des Transports (MTQ) pour une période de 3 ans, de 2022 à 2024;

Considérant que par la résolution #2021-10-216 adoptée à la séance du conseil du 5 octobre 2021, la municipalité a exprimé son intérêt à assumer la coordination du balayage des rues sous juridiction du MTQ;

Considérant que ledit ministère remboursera la municipalité pour un montant de 4000 \$ / année plus les taxes applicables;

2021-12-254

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mentionner au ministère des Transports que la municipalité va assumer la coordination du balayage des rues sous la juridiction du MTQ pour une période de 3 ans, soit 2022, 2023 et 2024;

D'autoriser la directrice générale, Madame France Grimard, à signer le devis et le contrat en lien avec le balayage des rues sous la juridiction du MTQ.

#### 8.3.2 Soumission

Considérant la soumission, de gré à gré, reçue de la firme « Édouard Paquette » concernant le balayage des rues sous la juridiction du MTQ, au montant de 4000 \$/ année plus les taxes applicables pour une période de 3 ans;

2021-12-255

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accorder un contrat de 3 ans à la firme « Édouard Paquette » pour le balayage des rues qui sont sous la juridiction du MTQ au montant de 4000 \$/année plus les taxes applicables.

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de novembre 2021 est de 298 m<sup>3</sup> (65 531 gallons impériaux).

### 9.2 Suivi – Système assainissement des eaux usées – Réunion du 25 novembre 2021



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Le comité consultatif du système en commun d'assainissement des eaux usées a tenu une réunion le 25 novembre dernier. Il fut question des sujets mentionnés ci-dessous :

- Les états financiers au 31 décembre 2020;
- La répartition des coûts d'exploitation et des immobilisations pour l'année 2021;
- L'état des dépenses au 31 octobre 2021;
- Le budget 2022;
- Vidange des boues.
- La déphosphatation;

### 9.3 Réparation pompe #1 du SP-2

Considérant que lors de l'inspection annuelle des pompes aux stations de pompage, il y a eu constat de présence d'eau dans l'huile de la pompe #1 au poste de pompage #2;

Considérant que la réparation s'avère nécessaire;

Considérant la soumission reçue de la firme « Les Pompes R. Fontaine » au montant de 2 920,37 \$ plus les taxes applicables.

2021-12-256

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Chrystelle Balen  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'entériner l'acceptation de la soumission de la firme « Les Pompes R. Fontaine » au montant de 2 920,37 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de la pompe #1 à la station de pompage #2.

## 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 10.1 Rapport des permis émis en novembre 2021

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique que 7 permis ont été délivrés au cours du mois de novembre 2021 pour un montant de 149 500 \$.

### 10.2 Adhésion Tourisme Centre-du-Québec

Considérant que la Municipalité veut accroître sa visibilité auprès des touristes;

Considérant l'offre de service de Tourisme Centre-du-Québec :

Adhésion – Municipalité :	194,26 \$
Adhésion – Marché public :	142,50 \$

Pour un montant total 336,76 \$ plus les taxes applicables.

2021-12-257

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la dépense de 336,76 \$ plus les taxes applicables pour les services décrits ci-dessus, offerts par Tourisme Centre-du-Québec.

### 10.3 Honoraires professionnels – Arpenteur-géomètre (20<sup>e</sup> Avenue et rue Poisson)

Considérant que lors du dépôt de la rénovation cadastrale en 2019, il s'est glissé des erreurs que la municipalité veut faire corriger;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant les offres de services, de gré à gré, de M. Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre pour faire des demandes de corrections auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

- 20<sup>e</sup> Avenue: 550 \$ plus les taxes applicables
- Rue Poisson : Tarification horaire pour un montant ne dépassant pas 1 250 \$ plus les taxes applicables

2021-12-258

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les offres de services de M. Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre pour faire les demandes de correction, relative à la 20<sup>e</sup> Avenue et la rue Poisson, auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour des erreurs qui se sont glissées dans la rénovation cadastrale.

### 10.4 Adoption de règlement :

#### 10.4.1 Règlement #174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #102-2012

Considérant que le projet de loi numéro 67 intitulé *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* a été sanctionné le 25 mars 2021;

Considérant que le règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les dérogations mineures afin d'énumérer les exceptions à l'obtention d'une dérogation mineure ainsi que d'ajouter le nouveau critère d'évaluation découlant du projet de loi 67;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M. René Caron;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre 2021;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-12-259

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #174-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #102-2012.

#### 10.4.2 Règlement #175-2021 modifiant le règlement sur le lotissement #97-2012



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le règlement de lotissement de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M. Daniel Demers;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-12-260

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #175-2021 modifiant le règlement de lotissement #97-2012.

### **10.4.3 Règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012**

Considérant que la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral et la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* du gouvernement provincial ont été sanctionnées respectivement le 21 juin 2018 et le 1er novembre 2019;

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent fait partie du service d'inspection régional de la MRC de Bécancour;

Considérant que le règlement # 169-2021 intitulé « Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain » de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est entré en vigueur le 15 juillet 2021;

Considérant que le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'exiger une copie des autorisations de Santé Canada et une preuve de résidence lors d'une demande de permis ou de certificat pour la culture de cannabis à des fins personnelles (cannabis médical), d'harmoniser les cas d'exception à l'obtention d'un permis de construction avec ceux des autres municipalités locales membres du service d'inspection régional de la MRC de Bécancour, d'exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'une thermopompe ou l'aménagement d'une clôture ou d'une haie ainsi que d'abroger la section portant sur une demande d'autorisation particulière dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M<sup>me</sup> Amélie Guay;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-12-261

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #176-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats #99-2012.

### 10.4.4 Règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012

Considérant que le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M<sup>me</sup> Nancy Tousignant;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-12-262

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Chrystelle Balen  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #177-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #103-2012.

### 10.4.5 Règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage #96-2012

Considérant que la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral et la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* du gouvernement provincial ont été sanctionnées respectivement le 21 juin 2018 et le 1er novembre 2019;

Considérant que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (projet de loi 67) a été sanctionnée le 25 mars 2021;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement provincial est entré en vigueur le 1er juillet 2021;

Considérant que le règlement #169-2021 intitulé « Règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain » de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est entré en vigueur le 15 juillet 2021;

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'assimiler la culture du cannabis (commerciale) et la culture du cannabis à des fins personnelles (cannabis médical) à des usages agricoles, de définir des critères et des distances séparatrices afin de mieux encadrer ces usages, d'interdire spécifiquement la vente de cannabis dans la zone C-01, de régir l'abattage des arbres dans l'ensemble du périmètre urbain, d'autoriser les commerces de produits agricoles sur la ferme de plein droit, d'abroger les articles relatifs à la sécurité des piscines résidentielles, d'abroger les articles relatifs aux dérogations en zone inondable, d'abroger la section relative aux expertises géotechniques en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain, de déplacer les normes relatives au lotissement du règlement de zonage vers le règlement de lotissement, d'intégrer les plans illustrant les cotes de crues, de remplacer les plans illustrant les hauteurs moyennes générales ainsi que de clarifier certaines définitions et certains autres éléments;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 7 septembre par M<sup>me</sup> Annie Demers;

Considérant qu'un avis public annonçant la période de consultation écrite a été publié dans le journal le 8 septembre;

Considérant que la période de consultation écrite s'est déroulée du 27 septembre au 11 octobre;

2021-12-263

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement #178-2021 modifiant le règlement de zonage #96-2012.

### **10.5 Nomination – Représentant de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec**

Considérant que la municipalité doit nommer un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec pour une période de trois (3) ans;

2021-12-264

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De nommer M. Robert Gendron à titre de représentant de la municipalité auprès de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec, pour une période de trois (3) ans.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### 10.6 Office municipal d'habitation au Cœur du Québec – Budget révisé 2021

Considérant que l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec a reçu un budget révisé en date du 7 décembre 2021;

2021-12-265

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Valérie Giguière  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter les prévisions budgétaires révisées datées du 7 décembre 2021, de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec pour l'immeuble de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, présentant des revenus de 62 246 \$, des dépenses de 114 296 \$ et un déficit de 52 050\$. Le déficit est partagé entre la Société d'Habitation du Québec pour un montant de 46 845 \$ (90%) et la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour un montant de 5 205 \$ (10 %).

### 10.7 **Projet de loi 103, *Loi informant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif***

Considérant le projet de loi n° 103, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif*, actuellement en étude détaillée à la Commission parlementaire de l'économie et du travail;

Considérant que l'article 75 de ce projet de loi modifie l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour qu'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées soit désormais faite au niveau régional et non plus municipal (local);

Considérant l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'activité agricole;

Considérant que cet objectif d'accroître la production agricole dans un but de développer les régions ne pourra se réaliser sans des communautés et des villages viables et en santé;

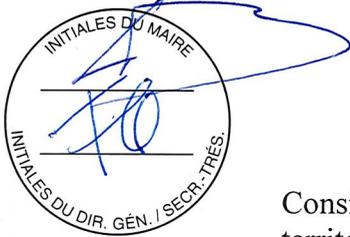
Considérant l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres;

Considérant que la vitalité des noyaux villageois en milieu rural et en région ne peut être abordée de la même façon que les problématiques de croissance des milieux urbains des grandes agglomérations;

Considérant que plusieurs villes-centres ont obtenu par le passé des dézonages importants qui ont souvent dépassé leurs besoins réels, ce qui a contribué à la perte de terres agricoles et à l'étalement urbain;

Considérant que l'adoption de l'article 75 risque d'avoir comme effet de concentrer le développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois;

Considérant l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernées par les problématiques d'étalement urbain;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire comme celle contenue dans l'article 75 va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

Considérant que la FQM a demandé en commission parlementaire le mardi 2 novembre 2021 de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel;

2021-12-266

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Andréanne Rouleau  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De demander aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de retenir les propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) eu égard au projet de loi n° 103 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC;

Que copie de cette résolution soit transmise aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail, à la ministre déléguée à l'Économie, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la FQM.

### **11. LOISIRS ET CULTURE**

#### **11.1 Aide financière**

##### **11.1.1 Paniers de Noël – Centre d'action bénévole**

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour afin d'offrir des paniers de Noël dans la communauté;

2021-12-267

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Amélie Guay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Qu'une aide financière de 500 \$ soit offerte au centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour afin que des paniers de Noël puissent être offerts aux personnes qui en feront la demande dans notre municipalité.

##### **11.1.2 Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec**

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPHCQ) pour coordonner le financement des différentes associations procurant des loisirs pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec;

Considérant que des personnes de notre communauté participent aux activités.



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2021-12-268

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Qu'une aide financière de 100 \$ soit offerte à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées (ARLPHCQ) afin de poursuivre leur mission et permettre aux personnes de la communauté de participer aux activités.

### 11.2 Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

#### 11.2.1 Demande de service

Considérant que le comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent » reprend du service pour offrir aux résidents de Deschaillons-sur-Saint-Laurent des activités;

Considérant que toutes les activités sont faites de façon bénévole et sont très appréciées de la population;

2021-12-269

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Chrystelle Balen  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le renouvellement des 2 demandes de services pour la fin de l'année 2021 et pour l'année 2022 :

- Accorder le prêt de la salle municipale, après vérification de sa disponibilité auprès du bureau municipal. À noter que le ménage est sous la responsabilité du comité.
- Assumer les frais reliés aux photocopies nécessaires à la publicité des évènements.

#### 11.2.2 Demandes d'aide financière

Considérant que le comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent » organise 2 activités, soit :

- Rallye de Lutins, le 18 décembre prochain;
- La « Marche aux flambeaux 2022 », le 15 janvier prochain;

Considérant que ledit comité désire offrir ces activités tout à fait gratuitement aux participants;

Considérant les 2 demandes d'aide financière déposées par le comité;

2021-12-270

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Chrystelle Balen  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser une aide financière de 300 \$ pour l'activité des Lutins qui aura lieu de 18 décembre prochain;

D'autoriser une aide financière de 275 \$ pour l'activité de la « Marche aux flambeaux 2022 » qui aura lieu le 15 janvier prochain.

### 11.3 Terrain de tennis

Considérant que la municipalité veut voir à la réfection de son terrain de tennis en 2022;



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant qu'une soumission, de gré à gré, a été demandée à la firme « Jopat inc. » pour la réfection dudit terrain de tennis;

Considérant la soumission reçue incluant 2 options et expliquant les 2 procédées :

- Option 1 plus performante : 42 800 \$ plus les taxes applicables
- Option 2 : 34 500 \$ plus les taxes applicables

2021-12-271

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M<sup>me</sup> Annie Demers  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme « Jopat inc. » en choisissant l'option 2 au montant de 34 500 \$ plus les taxes applicables;

### 12. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil n'ont posé aucune question.

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- SPA Mauricie;
- Premiers répondants;
- Compte de taxes – Égout;

### 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-12-272

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Robert Gendron  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21 h 04.

**France Grimard**  
directrice générale et greffière-trésorière

**Christian Baril**  
maire